



Code de conduite

NOKIA

Les affaires reposent sur la confiance.
La confiance repose sur l'intégrité.

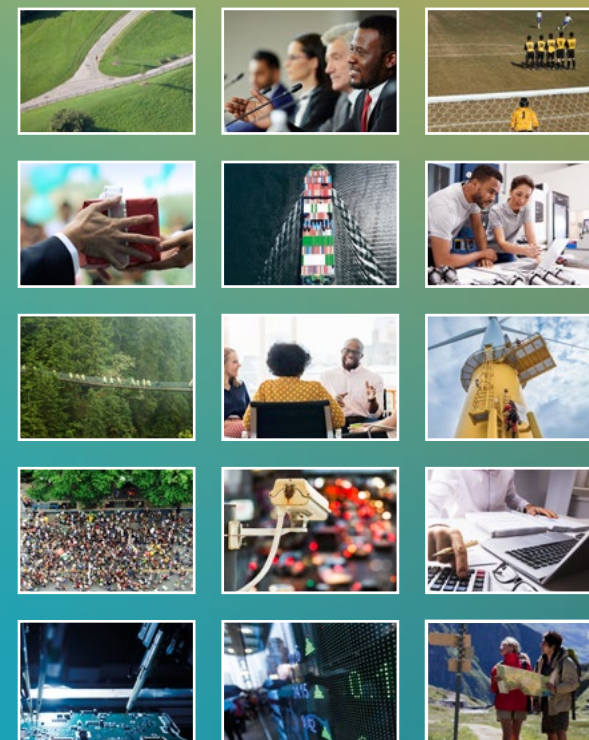
Vos décisions comptent.

Table des matières

Lettre du Président et PDG	4
Objet et champ d'application.....	5
Les quatre principes de notre Code de conduite	6
Vos responsabilités.....	7
Le cercle des responsabilités	8
Le modèle de prise de décision éthique de Nokia.....	9
 Les politiques de conformité de Nokia	 11
Nous faisons des affaires de manière éthique	12
Conflit d'intérêts.....	12
Traiter avec des représentants des pouvoirs publics	14
Concurrence loyale	16
Paievements frauduleux.....	18
Conformité commerciale.....	20
Travailler avec des tierces parties	22
Nous respectons notre personnel et la communauté	24
Environnement.....	24
Emploi équitable	26
Conditions de santé, de sécurité et de travail.....	28
Droits de l'homme	30
Protection de la vie privée et des données personnelles	32
Nous protégeons nos actifs	34
Contrôle de gestion	34
Propriété intellectuelle et informations confidentielles	36
Délit d'initié.....	38
S'exprimer	40
Traitement des signalements.....	41
Programme de médiation « Ombuds »	42

Ce Code de conduite comprend 14 politiques de conformité qui sont détaillées ci-après. Chacune de ces politiques est complétée par une politique interne détaillée, une procédure opérationnelle normalisée, des directives ou un document de procédure.

Les employés doivent lire ces politiques et prendre connaissance de tous ces documents et procédures internes.



Lettre du Président Directeur Général

Ces dernières années ont été incroyables.

Le changement climatique, des conflits commerciaux et une pandémie mondiale ont créé de sérieux défis pour les entreprises de tous types.

Face à ces circonstances, les meilleures entreprises tirent leur force d'un ensemble de valeurs fortes et claires : une vision du monde qui offre à tous les employés un cadre pour aborder des situations nouvelles et inhabituelles.

Le code de conduite de Nokia en est un excellent exemple.

Le Code énonce nos valeurs de manière claire et concise. Il explique leur importance et les traduit en normes, politiques et règles applicables à tous les employés de Nokia.

En d'autres termes, le Code nous unit tous, peu importe nos origines et nos cultures, derrière une vision commune.

Le Code a été rédigé dans un style pratique. Il identifie les risques et défis spécifiques auxquels les employés des entreprises internationales peuvent être confrontés. Il comporte des illustrations. Et surtout, il décrit clairement comment nous devons faire face à ces risques et où trouver de l'aide.

En suivant les principes du Code, nous réussirons collectivement, en tant qu'entreprise et en tant qu'employés. Nous renforcerons également la confiance avec les clients, les fournisseurs, nos communautés et entre nous.

Naturellement, le Code ne peut pas répondre à toutes les questions. Dans ces cas, accordez-vous le temps de la réflexion, demandez l'avis de vos collègues et agissez en accord avec les valeurs de Nokia.

Ce qui importe le plus, c'est de toujours parler lorsque quelque chose ne semble pas correct. .

Ce faisant, vous contribuez activement au succès de cette grande entreprise historique et fiable.

Après tout, les affaires sont fondées sur la confiance. La confiance repose sur l'intégrité. Vos décisions comptent.

Pekka Lundmark
Président Directeur Général



Objet et champ d'application

Objet

Ce Code de conduite énonce un certain nombre de règles essentielles et fournit des lignes directrices afin de s'assurer que chacun de nous, y compris les personnes agissant pour le compte de Nokia, fait preuve d'une intégrité sans faille et agit conformément aux nombreuses lois, réglementations et politiques qui nous régissent.

Toutes nos activités reposent sur la confiance ; sans elle, nos parties prenantes ne travailleraient pas avec nous. Notre Code de conduite exprime notre engagement à mériter cette confiance jour après jour, au sein de chaque communauté et dans toutes nos activités commerciales. Il reflète nos valeurs au travers d'une orientation claire et simple donnée à l'ensemble de nos employés et partenaires commerciaux. Il renforce les principes fondamentaux de Nokia, à savoir l'ouverture, le courage et l'autonomie.

Champ d'application et mise en œuvre

Le Code de conduite établit des normes de comportement éthique pour les employés de Nokia et ses partenaires commerciaux. Il énonce nos 4 principes de base ainsi que 14 domaines à risque, chacun faisant l'objet d'une explication détaillée. Il explique en quoi la conformité constitue un engagement et une responsabilité partagés par chacun d'entre nous.

Le Code de conduite s'applique aux dirigeants, aux responsables et aux employés de Nokia, y compris aux employés des filiales et sociétés affiliées détenues en totalité par Nokia. Le Code s'applique également aux dirigeants, aux responsables et aux employés d'autres entités commerciales (par exemple, des coentreprises) dans lesquelles Nokia détient la majorité des actions ou sur lesquelles Nokia exerce un contrôle effectif.

Nokia s'efforcera également de bonne foi de mettre en œuvre le Code, ou de s'assurer de l'adoption d'un ensemble de politiques similaires, dans les entités opérationnelles dans lesquelles Nokia participe de manière active sans détenir la majorité des actions ni exercer un contrôle effectif. De même, Nokia s'efforcera dans toute la mesure du possible de faire en sorte que les tierces parties telles que ses fournisseurs, ses représentants et d'autres sous-traitants s'engagent à respecter les mêmes valeurs et principes que ceux consacrés dans le Code de conduite de Nokia. Tous les Partenaires ou tierces parties de Nokia sont liés par notre Code de Conduite destiné aux Partenaires, lequel peut être trouvé à l'adresse suivante : https://www.nokia.com/en_int/investors/corporate-governance/code-of-conduct.



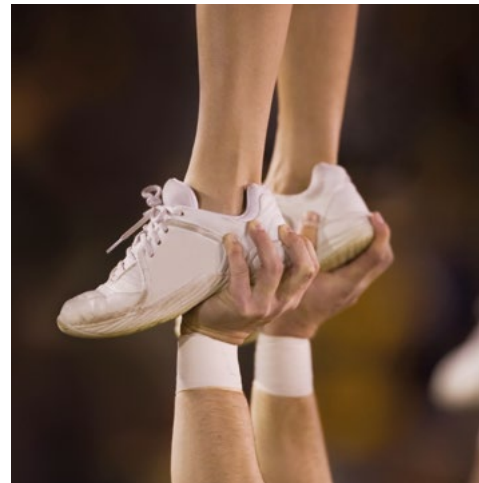
Les quatre principes de notre Code de conduite



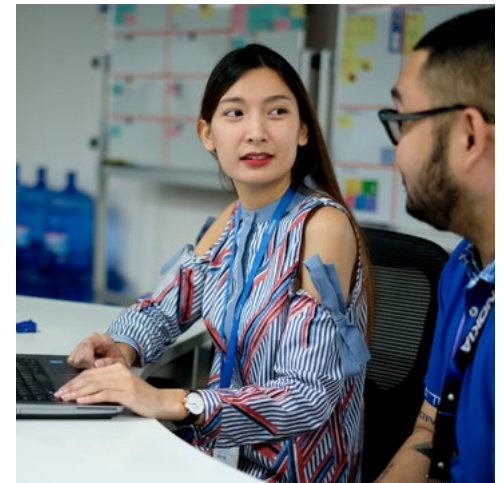
Nous respectons les lois des pays dans lesquels nous faisons des affaires et nous adhérons aux politiques et aux procédures de Nokia.



Nous donnons personnellement l'exemple aux autres et à nos parties prenantes en étant honnêtes et équitables.



Dans toutes nos relations d'affaire, nous valorisons une culture d'intégrité basée sur le respect mutuel, la confiance réciproque et des normes éthiques élevées.



Nous sommes tous responsables vis-à-vis de ce Code et si nous avons connaissance d'éventuelles violations, nous les signalons rapidement.

Vos responsabilités

Le Code de conduite établit des normes élevées d'intégrité pour les employés de Nokia et ses partenaires commerciaux. Il reflète notre engagement à agir de manière éthique et conforme dans toutes nos activités commerciales.

Même si chacun est censé connaître et comprendre le Code, celui-ci ne répond pas à toutes les questions et n'anticipe pas toutes les situations complexes que vous risquez de rencontrer. Il définit un modèle qui vous aidera à prendre les bonnes décisions, des décisions susceptibles d'avoir un impact durable sur vous et l'entreprise. Sachez que vous n'êtes jamais censé prendre des décisions difficiles seul. De nombreux canaux et ressources sont à votre disposition pour poser des questions et recevoir des conseils.

Dans tous les cas, vos obligations en vertu du Code de conduite incluent les obligations suivantes :

- Lire, comprendre et respecter le Code de conduite et ses politiques et demander conseil lorsque nécessaire ;
- Signaler rapidement tout problème de conformité via l'un des nombreux canaux mis à disposition par Nokia ;
- Éviter toute pratique susceptible d'entraîner un comportement illicite ou une apparence d'irrégularité ou de nuire à la réputation de Nokia ;
- Apporter son plein soutien à toute personne signalant un problème de conformité et ne jamais exercer de représailles, de quelque manière que ce soit, à l'encontre d'une personne soulevant une question ou signalant un problème ;
- Coopérer pleinement à toutes les enquêtes de conformité.

Rôle et responsabilité des dirigeants et des cadres de Nokia

Les dirigeants de Nokia, tous les cadres compris, ont des responsabilités supplémentaires en matière d'éthique et de conformité. Ils sont les gardiens de la conformité au sein de leurs organisations et il leur incombe, non seulement d'atteindre les résultats commerciaux escomptés, mais également de favoriser une culture d'intégrité au sein de leurs organisations. Les dirigeants sont responsables de la conformité au sein de leurs organisations et, à ce titre, sont entièrement responsables des manquements résultant de leur incapacité à inculquer et à promouvoir cette culture au sein de leurs équipes. Les dirigeants sont également censés favoriser un environnement ouvert propice aux signalements et encourager une culture de la « libre expression ».

À chaque niveau, les dirigeants sont tenus au minimum :

- De connaître et d'anticiper les domaines à risque en matière de conformité susceptibles d'affecter les opérations de leurs équipes et de prendre des mesures proactives afin de réduire ces risques, de définir des objectifs en matière de vérification de la conformité et de s'assurer que leurs équipes sont formées pour gérer ces domaines à risque ;
- De communiquer régulièrement avec leurs équipes sur l'importance de la conformité et de démontrer de manière visible et active, par leurs mots et leur comportement, leur engagement personnel envers le Code de conduite et ses politiques ;
- De souligner l'importance que revêt le signalement rapide des problèmes de conformité potentiels et de favoriser un environnement ouvert propice aux signalements, dans lequel les employés peuvent signaler les problèmes sans crainte de représailles ;
- D'embaucher et de promouvoir uniquement des personnes faisant preuve de normes d'intégrité élevées et de récompenser et de reconnaître les employés allant au-delà des exigences en matière de conformité.

Le cercle des responsabilités

Chez Nokia, la conformité est une responsabilité partagée. Nous avons tous un rôle à jouer dans le respect de nos valeurs éthiques et de nos politiques.

Les dirigeants

Il est de la responsabilité des **dirigeants**, à tous les niveaux et dans toutes les organisations de l'entreprise, de s'engager et de rendre des comptes, et de promouvoir activement une culture d'intégrité.

Les employés

Il appartient à chaque **employé** de connaître et de comprendre les politiques et les règles, et de poser des questions et de faire part de ses préoccupations chaque fois que quelque chose ne semble pas correct.

Service juridique et conformité

C'est le rôle du **Service Juridique et de la Conformité** d'informer, d'instruire et de responsabiliser les employés, d'établir des lignes directives claires et de mettre en place des procédures efficaces pour faire face aux risques complexes et variés inhérents à l'environnement commercial ou opérationnel actuel des affaires.



Le modèle de prise de décision éthique de Nokia

Lorsque vous devez prendre une décision touchant à l'éthique ou à la conformité, posez-vous les quatre questions suivantes avant d'agir :

Avez-vous suffisamment d'informations ?

Envisagez de consulter un responsable, le service juridique et conformité ou d'autres personnes compétentes sur le sujet en question et en mesure de vous fournir les informations dont vous avez besoin pour prendre une décision appropriée en matière d'éthique et de conformité.



La décision ou l'action est-elle légale ?

Si la décision ou l'action envisagée enfreint les lois et les réglementations en vigueur, n'allez pas plus loin.

Nous nous conformons aux lois en vigueur partout où nous opérons.



Votre décision est-elle conforme aux valeurs et aux politiques de Nokia ?

Si la décision ou l'action envisagée n'est pas conforme aux valeurs de Nokia, à notre Code de conduite et à ses politiques associées, réexaminez votre décision. Si elle ne vous semble pas appropriée, c'est probablement qu'elle est en conflit avec nos valeurs et nos attentes en matière de respect de ces valeurs.



Semblerait-elle appropriée si elle apparaissait dans les actualités ?

Même des actions qui sont légales peuvent être inappropriées ou sembler l'être à d'autres personnes et peuvent nuire à notre nom et à notre réputation lorsqu'elles apparaissent dans les actualités ou sont communiquées sur Internet.



OUI
Continuez.
Demandez conseil
si nécessaire.

Apprenez-en plus sur l'éthique et l'intégrité chez Nokia : [Mener nos affaires avec intégrité](https://www.nokia.com/about-us/sustainability/conducting-our-business-with-integrity/)¹

Pour nos partenaires : [Code de conduite des partenaires](https://www.nokia.com/en_int/investors/corporate-governance/code-of-conduct)²

¹ <https://www.nokia.com/about-us/sustainability/conducting-our-business-with-integrity/>

² https://www.nokia.com/en_int/investors/corporate-governance/code-of-conduct



Les politiques de conformité de Nokia

Conflit d'intérêts

An aerial photograph of a park. A winding path made of light-colored stones or gravel cuts through a lush green lawn. A person in an orange shirt is walking on the path. There are several circular manhole covers visible on the path. A small tree with a wooden support stands on the grass. A black metal fence runs along the bottom of the path. The background shows more greenery and trees.

Aperçu de la politique

«Nous agissons dans le meilleur intérêt de Nokia et utilisons les informations, ressources et les biens de Nokia essentiellement pour le bien de Nokia et pour répondre à ses besoins opérationnels.

Les employés de Nokia doivent divulguer totalement et rapidement tout intérêt personnel qui pourrait raisonnablement être perçu comme affectant notre jugement dans l'exécution de nos fonctions chez Nokia ou qui pourrait créer une apparence d'irrégularité.

Nous évitons d'entreprendre toute activité, au travail ou en dehors du travail, qui serait susceptible d'interférer avec nos obligations envers Nokia ou de nuire à la bonne réputation de Nokia.

Situations nécessitant votre vigilance

- Intérêts financiers ou autres et positions dans des entreprises que vous pourriez utiliser pour influencer sur les affaires actuelles ou futures de Nokia avec ces entreprises et leurs clients, consultants ou fournisseurs.
- Situations dans lesquelles les parties potentiellement concernées par une décision entretiennent des relations personnelles ou familiales étroites avec vous, ou dans lesquelles vous ou votre famille pourriez être personnellement avantagé par une décision.
- Recrutement, embauche ou supervision directe de membres de votre famille ou d'amis proches, ou promotion d'une personne avec qui vous avez une telle relation.
- Réalisation d'une activité non liée à votre travail pendant vos horaires de travail chez Nokia ou en utilisant des ressources, la propriété intellectuelle ou des informations confidentielles de Nokia.
- Fait d'exercer une fonction de dirigeant ou d'administrateur dans un organisme de bienfaisance ou civique susceptible d'obtenir, ou de chercher à obtenir, le financement ou le soutien de Nokia.

Ce que vous devez savoir

- Il y a conflit d'intérêts lorsque vous avez, en tant qu'employé, un intérêt personnel susceptible d'influencer ou d'interférer avec vos obligations envers Nokia. Un conflit peut être réel, potentiel ou perçu.
- La simple apparition d'un conflit peut avoir des effets négatifs et peut notamment nuire à la réputation, entraîner une perte de confiance et porter atteinte au moral. Il est important de considérer la manière dont vos actes peuvent être perçus et d'éviter la perception d'un conflit d'intérêts.
- Le fait d'avoir un conflit d'intérêts ne constitue pas, en soi, un acte répréhensible. Un conflit d'intérêts peut exister même en l'absence d'une conduite inappropriée, mais il doit être rapidement divulgué et correctement géré. Un conflit d'intérêts qui n'est pas rapidement et totalement divulgué et correctement géré peut devenir problématique et entraîner une remise en question par les autres de votre intégrité et de votre loyauté envers Nokia.

Réfléchissez au scénario suivant :

“

Mon oncle occupe un poste à responsabilité chez l'un des principaux fournisseurs de Nokia. Ma position chez Nokia me donne la possibilité d'octroyer à ma guise des contrats à ce fournisseur ou à ses concurrents, même si d'autres personnes de mon groupe supervisent ces activités d'achat. S'agit-il d'un conflit d'intérêts ?

”

“

Oui. Vous devez informer votre supérieur hiérarchique de cette relation. Vous et votre supérieur hiérarchique devez discuter de la manière de gérer la situation, probablement en prenant des mesures destinées à faire en sorte que vous ne soyez pas impliqué dans les décisions d'achat concernant ce fournisseur ou ses concurrents.

”

Traiter avec des représentants des pouvoirs publics



Aperçu de la politique

Nokia collabore avec des organismes internationaux, des pouvoirs publics et des représentants des pouvoirs publics à de multiples niveaux et de diverses manières, notamment :

- En tant qu'entreprise fournissant des biens et services ;
- En tant qu'entreprise citoyenne concernée s'engageant à protéger nos intérêts ;
- En tant que contribuable ;
- En tant qu'acteur du secteur privé créant des emplois et des opportunités économiques dans de nombreux pays du monde.

Lors de nos interactions avec des représentants des pouvoirs publics, nous respectons des normes éthiques élevées et agissons de manière transparente. Nous sommes honnêtes, sincères et exacts et nous respectons les politiques et procédures de Nokia ainsi que les lois applicables. Des exigences particulières s'appliquent à nos interactions avec les pouvoirs publics et les entreprises publiques, notamment, par exemple, aux règles concernant l'approvisionnement, le lobbying, le divertissement, l'hospitalité, la divulgation et l'archivage des données.

Situations nécessitant votre vigilance

- Représentants de pouvoirs publics demandant des informations à Nokia : vérifiez que ces représentants sont habilités à recevoir ces informations et que Nokia a le droit de les leur fournir. Le cas échéant, suivez la procédure applicable ou demandez conseil au service juridique et conformité.
- Règles relatives aux marchés publics : ne vous écartez pas de la procédure de passation des marchés publics ou d'appel d'offres des pouvoirs publics, même si un représentant des pouvoirs publics vous laisse entendre qu'un tel écart est acceptable ou toléré.
- Le recrutement d'un représentant des pouvoirs publics ou d'un membre de sa famille pour un emploi chez Nokia alors que ce représentant est en mesure d'influer sur les affaires de Nokia avec les pouvoirs publics peut laisser penser qu'il y a un conflit d'intérêts et peut enfreindre les lois et réglementations en vigueur concernant l'embauche de représentants des pouvoirs publics.
- Fait d'offrir des cadeaux ou des marques d'hospitalité aux représentants des pouvoirs publics lorsque ces cadeaux ou marques d'hospitalité ne sont pas conformes aux lois en vigueur, y compris aux règles et réglementations locales, ni aux limites établies par Nokia et aux exigences d'approbation s'appliquant à l'hospitalité d'entreprise. Les avantages offerts par des tiers entrent dans ce cadre. De telles pratiques peuvent s'avérer inacceptables ou illégales au sein des entreprises publiques.
- Toute activité qui pourrait être perçue comme une tentative induite d'influencer le comportement ou la décision d'un représentant des pouvoirs publics.

Ce que vous devez savoir

- « Représentant des pouvoirs publics » s'entend comme toute personne qui occupe une fonction politique, ainsi que toute personne qui est un employé, un représentant, un agent, un fonctionnaire ou un directeur d'un organisme ou d'une agence gouvernementale (à tout niveau d'un gouvernement, par exemple, local, étatique, provincial, fédéral) ou d'une organisation internationale, telle que la Banque mondiale. Un représentant des pouvoirs publics inclut également tout employé, représentant, agent, fonctionnaire ou directeur d'une « entreprise d'État », c'est-à-dire toute société détenue majoritairement par une entité gouvernementale, ou contrôlée ou gérée par une entité gouvernementale.
- La politique de Nokia interdit la participation au processus politique ou électoral par le biais de dons directs à des groupes politiques, mais Nokia protège ses intérêts en plaidant sa cause de manière légale et transparente auprès des pouvoirs publics.
- Votre activité politique personnelle, telle que le soutien ou le plaidoyer en faveur de lois et de politiques ou le soutien et les dons à des candidats, peut être appropriée, mais elle doit également être licite, menée pendant votre temps libre et à vos propres frais et elle ne doit en aucun cas impliquer ou être perçue comme impliquant Nokia.
- Les employés de Nokia doivent contacter l'équipe des relations gouvernementales de Nokia s'ils prévoient de s'engager auprès d'un représentant des pouvoirs publics à des fins de plaidoyer ou pour entretenir une relation quelconque avec ce dernier.

Réfléchissez au scénario suivant :

Nokia souhaite augmenter sa part de marché dans un pays dans lequel le secteur des télécommunications est fortement réglementé. On vous a demandé d'organiser un voyage pour plusieurs clients importants et des cadres de l'organisme de réglementation afin de leur présenter l'équipement réseau de Nokia. Cela est-il acceptable ?

Probablement pas. Les règles régissant les déplacements, l'hospitalité et les divertissements peuvent être différentes selon que l'invité est un représentant des pouvoirs publics, un employé d'une entreprise publique ou un employé d'une entreprise privée. Les déplacements de clients peuvent être autorisés dans certaines conditions pour les employés d'entreprises privées, mais des normes différentes s'appliquent généralement pour les représentants des pouvoirs publics et les employés d'entreprises publiques. Dans ce scénario, il est obligatoire de demander conseil au service juridique et conformité.

Concurrence loyale



Aperçu de la politique

Nokia se livre à une concurrence intense, mais loyale.

Dans la plupart des pays existent des lois sur la concurrence (ou antitrust) qui réglementent les activités des entreprises sur le marché afin de garantir une concurrence loyale pour le bien des consommateurs et des autres acteurs du marché.

Ces lois interdisent les accords anticoncurrentiels ou les ententes entre entreprises. Elles restreignent également le comportement des entreprises dominantes et exigent des contrôles ou autorisations préalables avant les fusions, acquisitions ou autres accords commerciaux atteignant certains seuils.

Le respect des règles de concurrence et la concurrence loyale sont de mise chez Nokia et sont importants pour notre stratégie commerciale.

Situations nécessitant votre vigilance

- Les discussions informelles ou l'échange d'informations sensibles peuvent eux aussi engendrer des problèmes liés à la concurrence. Un accord ou un arrangement peut être illégal même s'il ne fait pas l'objet d'un contrat écrit formel ; une simple entente informelle entre concurrents peut être considérée comme anticoncurrentielle.
- Soyez extrêmement vigilant quant au langage employé dans toutes les documentations et les communications, y compris dans les e-mails et les SMS, afin d'éviter que des formulations soient mal interprétées. Par exemple, évitez de spéculer sur le caractère légal ou illégal d'une activité, ne décrivez pas Nokia comme une entreprise ayant une position dominante et évitez les déclarations pouvant donner des impressions trompeuses.
- Pour les réunions avec des concurrents, définissez un ordre du jour précis et veillez à ce que les discussions ne s'en écartent pas et que vous n'en veniez pas à partager des informations sensibles du point de vue de la concurrence.
- Quittez tout appel ou réunion en cours si vous pensez que des informations sensibles du point de vue de la concurrence sont communiquées et assurez-vous que votre sortie est bien enregistrée dans le procès-verbal.

Ce que vous devez savoir

- Vous êtes tenu de connaître et de comprendre les règles et principes applicables en matière de concurrence. Consultez le service juridique et conformité chaque fois que vous avez des questions ou que vous avez besoin de conseils.
- Le fait de partager ou d'échanger avec des concurrents des informations sensibles du point de vue de la concurrence, telles que des informations sur les coûts et les tarifs ou d'autres conditions commerciales, sur les stratégies futures, les plans ou les feuilles de route des produits, ainsi que sur les offres ou les offres publiques d'achat, est illégal.
- Le fait de s'entendre ou d'aligner son comportement sur le marché avec celui de concurrents de Nokia, par exemple de s'entendre sur la fixation des prix ou sur les conditions d'offres ou d'offres publiques d'achat, ou sur la répartition et l'attribution des marchés, des zones géographiques, des clients ou des sources d'approvisionnement, est illégal.
- La coopération avec des concurrents sous la forme de consortiums, d'offres conjointes, de coentreprises ou de toute autre forme d'opérations communes, nécessite la consultation préalable de notre service juridique et conformité.
- La conclusion d'accords d'exclusivité avec des partenaires, la limitation de la capacité des revendeurs à fixer le prix de revente des produits ou le fait d'imposer des restrictions concernant des zones ou des clients exclusifs nécessitent la consultation préalable de notre service juridique et conformité.

Réfléchissez au scénario suivant :

Je viens de recevoir des informations confidentielles sur les tarifs de la part d'un concurrent. Je n'ai pas demandé ces informations, mais elles pourraient m'être utiles. Que dois-je faire ?

Si vous recevez, directement ou indirectement (par exemple par l'intermédiaire d'une association professionnelle), des informations sensibles du point de vue de la concurrence de la part d'un concurrent, ne les diffusez pas et ne les utilisez pas, et consultez notre service juridique et conformité. Vous devez également répondre à l'expéditeur de ces informations que vous n'aviez pas demandé ces informations et souligner l'engagement de Nokia à respecter les lois sur la concurrence.

Paielements frauduleux



Aperçu de la politique

Nokia remporte des affaires sur la seule base de son mérite. Nous ne tolérerons aucun paiement frauduleux ou occulte, tel que les pots-de-vin ou les dessous-de-table, qu'il soit versé directement ou indirectement à ou par un client, un représentant des pouvoirs publics ou une tierce partie, et notamment les paiements suivants :

- Cadeaux indus ;
- Activités de divertissement, gratifications, faveurs, dons ;
- Autres transferts de valeur inappropriés.

De même, les paiements de facilitation (quelquefois appelés « paiements de favoritisation ») sont interdits. Nous ne nous engagerons qu'avec des tierces parties honorables partageant le même engagement en matière d'intégrité.

Nokia s'engage à respecter toutes les exigences applicables en matière de reporting et de comptabilité financière, toutes les autres lois et réglementations anti-blanchiment d'argent applicables ainsi que les lois et réglementations applicables en matière de financement du terrorisme et d'évasion fiscale. Nokia ne fait affaire qu'avec des clients impliqués dans des activités commerciales légitimes, avec des fonds provenant de sources légitimes.

Situations nécessitant votre vigilance

- Demandes inhabituelles et excessives de déplacement, d'hébergement, d'accueil ou de tout autre avantage pour des représentants des pouvoirs publics, des clients ou des membres de leur famille ou leurs amis.
- Demandes de dons pour des œuvres de charité ou des organisations qui pourraient être affiliées à un représentant des pouvoirs publics ou à un client.
- Prestataires de services proposant un dédouanement, un octroi de visa ou de permis de travail par l'immigration, ou une délivrance d'autorisations gouvernementales exceptionnellement « rapides ».
- Demandes d'enregistrement inexact ou incomplet d'une transaction ou d'accélération du processus d'approbation ou de paiement d'une manière susceptible de compromettre les contrôles financiers.
- Réception et approbation de fausses factures ou de factures gonflées d'un fournisseur. Le règlement de telles factures peut être utilisé pour financer des systèmes de pot-de-vin.

Ce que vous devez savoir

- Un paiement frauduleux inclut tout transfert de valeur (pas seulement les versements d'argent liquide, mais également le paiement de tout autre avantage, service d'hospitalité ou objet de valeur) illégal en vertu de la loi en vigueur ou interdit par les règles du bénéficiaire ou par les politiques et procédures de Nokia.
- Soyez particulièrement prudent lorsque vous faites affaire avec des représentants des pouvoirs publics, ceux-ci pouvant inclure les employés d'une entreprise publique ou contrôlée par l'État.
- Ne donnez jamais - ni n'autorisez jamais une tierce partie à donner - de gratification à un représentant des pouvoirs publics afin qu'il accélère un service, tel que les formalités auprès des services des douanes et de l'immigration, ou encore la délivrance de permis, de licences ou d'approbations.
- Les paiements frauduleux peuvent vous exposer, ainsi que Nokia, à des poursuites pénales. Demandez toujours conseil si vous n'êtes pas certain du caractère légitime d'un paiement ou de sa finalité.

Réfléchissez au scénario suivant :

“ Je suis responsable d'un important compte client. Le client m'a demandé de faire approuver une nouvelle commande fournisseur incluant une commission unique à verser à un sous-traitant choisi par le client pour participer à la mise en œuvre du projet. Je ne sais pas exactement à quoi correspond cette commission et lorsque je pose la question au client, il ne me donne pas de réponse claire. Que dois-je faire ? ”

“ Il existe un risque que cette commission soit un dessous-de-table déguisé ou un paiement frauduleux. Toute demande de paiement inhabituel et ne pouvant être rattaché à des biens ou services légitimes doit vous faire réfléchir ; si vous avez des doutes, parlez-en à votre supérieur hiérarchique, à votre responsable de médiation local « Ombuds » ou à notre service juridique et conformité. ”

Conformité commerciale

Aperçu de la politique

La fourniture, à travers le monde, de biens incluant, sans s'y limiter, le matériel informatique, les logiciels, la documentation, le code source, les données techniques ou toute autre technologie est régie par des lois nationales et internationales sur le commerce et les sanctions pouvant affecter les opérations de Nokia de multiples façons.

Le transfert transfrontalier physique ou électronique (au format papier, par e-mail ou via Internet) de biens, ou même l'échange d'informations écrites ou orales entre des citoyens de différentes nations présents dans un même pays, entrent dans le cadre de ces lois et peut faire l'objet de réglementations strictes.

Nokia s'engage à respecter l'ensemble des lois et réglementations commerciales et relatives aux sanctions en vigueur s'appliquant à ses opérations, y compris celles relatives au contrôle des exportations et à la conformité douanière. Nous nous engageons à préparer, à exécuter et à déclarer nos activités commerciales internationales aux autorités commerciales de manière exacte et transparente.

Situations nécessitant votre vigilance

- Livraisons effectuées en mains propres (hors SAP par ex.), biens dans les bagages transportés lors de déplacements professionnels et toute technologie contrôlée transférée par e-mail, un serveur ou par d'autres moyens.
- Paiements à un courtier en douane dépassant le montant facturé ou portant sur des services suspects ou non identifiés ; toute description, classification ou estimation inexacte de biens, ou données erronées sur des factures, des formulaires douaniers ou tout autre document associé.
- Entreprises ou personnes que nous soupçonnons d'essayer d'échapper aux lois commerciales s'appliquant à une destination interdite en réalisant des transbordements.
- Réponses non claires, vagues ou incomplètes de la part de clients ou de tierces parties au sujet de l'utilisation finale/de l'utilisateur final et des dates et lieux de livraison.
- Déclarations d'importation et d'exportation, documentations et marquages et emballages de produits non clairs ou inexacts. Non-respect des lois, réglementations et politiques applicables pour toutes les importations et exportations, y compris les exportations temporaires effectuées à des fins de réparation ou dans le cadre d'événements marketing.

Ce que vous devez savoir

- Prenez en considération et appliquez les règles commerciales en vigueur lorsque vous effectuez des transactions transfrontalières, y compris des transactions financières, des transferts de technologie, des transactions gratuites, des retours ou des transports de biens en mains propres.
- Si vous effectuez des exportations ou importations – même occasionnellement – vous devez appliquer les lois en vigueur dans les pays respectifs. Toutes les importations doivent être déclarées de manière exacte avec la documentation et la valeur correctes. Pour la déclaration et la taxation des importations, il est impératif d'indiquer le pays d'origine exact. Les documents d'importation et d'exportation doivent être soigneusement archivés à des fins de contrôle.
- Les exportations peuvent prendre de nombreuses formes, par exemple, le transfert physique de biens et la divulgation d'informations au format papier, par des moyens électroniques, ou oralement ou verbalement par le biais d'échanges technologiques (par ex. par e-mail ou via des sites de collaboration en ligne, lors de réunions, d'ateliers ou de démonstrations de produits, ou pendant des visites de laboratoire, des conférences, etc.).
- Le transport par-delà les frontières d'appareils électroniques susceptibles de contenir des informations contrôlées peut être considéré comme une exportation ; cela inclut les informations contenues dans les ordinateurs portables et les autres appareils électroniques personnels.
- De nombreux pays imposent des restrictions sur le transfert de certaines technologies et données. Certains d'entre eux interdisent totalement les activités commerciales avec certains autres pays. Des restrictions et des sanctions sur les exportations peuvent s'appliquer.

Réfléchissez au scénario suivant :

Un client Nokia basé dans un pays faisant l'objet de sanctions a un besoin urgent de pièces de rechange. L'expédition directe des pièces au client depuis une usine Nokia entraînerait des retards puisqu'il faudrait attendre l'autorisation des autorités gouvernementales pour procéder à l'expédition. Quelqu'un suggère d'expédier les pièces à une tierce partie basée dans un pays n'imposant pas de sanctions au pays du client. Cette tierce partie pourrait ainsi envoyer immédiatement les pièces au client. Cette suggestion est-elle acceptable ?

Non. Le transbordement de biens dans le but de contourner les lois régissant le commerce international est interdit. Vous devriez consulter le service de gestion du commerce mondial (GTM) de Nokia afin de bien comprendre les réglementations sur le contrôle des exportations et de vous y conformer de manière appropriée.

Travailler avec des tierces parties

A man and a woman, both wearing light grey polo shirts, are leaning over a desk in a laboratory or industrial setting. They are looking at a laptop screen. The man is on the left, and the woman is on the right. In the background, there are blue industrial machines with various controls and a green light. The overall scene suggests a collaborative work environment in a technical field.

Aperçu de la politique

Les tierces parties incluent toute personne, organisation ou entreprise avec laquelle Nokia entretient des relations contractuelles, y compris les fournisseurs et les partenaires commerciaux.

Nokia s'efforce d'entretenir des relations productives, éthiques et transparentes avec ses tierces parties. Nous attendons de toutes nos tierces parties qu'elles soient qualifiées conformément aux normes Nokia, qu'elles respectent et aillent au-delà de toutes les lois et réglementations en vigueur, et qu'elles adhèrent aux valeurs exprimées dans notre Code de Conduite.

Nos Partenaires ou Tierces Parties sont tenus de se conformer aux exigences du Code de Conduite des Partenaires de Nokia³. Le fait d'offrir des cadeaux ou des marques d'hospitalité à nos tierces parties, ou d'accepter des cadeaux ou des marques d'hospitalité de leur part, ne peut se faire que dans le respect des lois et des réglementations en vigueur ainsi que des politiques de Nokia relatives à l'hospitalité d'entreprise.

³ <https://www.nokia.com/about-us/investors/corporate-governance/code-of-conduct/>

Nous faisons des affaires de manière éthique

Travailler avec des tierces parties

Situations nécessitant votre vigilance

- Fait de faire l'objet de pressions de la part d'un client ou d'une contrepartie pour la sélection d'une tierce partie spécifique dans le cadre d'une transaction commerciale.
- Tierces parties proposant de l'argent ou tout autre élément de valeur dans le but d'être sélectionnées pour travailler avec Nokia ou proposant de faire des entorses inhabituelles aux pratiques commerciales légales et ordinaires dans le but d'être sélectionnées (par ex. d'embaucher l'un de vos proches).
- Tierces parties refusant d'accepter et d'adhérer aux valeurs et principes suivants de Nokia, (Les Partenaires ou les Tiers qui refusent de reconnaître et de s'engager à respecter les valeurs et principes de Nokia), le Code de Conduite et/ou le Code de Conduite des Partenaires de Nokia ou qui ne collaborent pas à la clôture des résultats d'audit correspondants.
- Tierces parties détenues ou contrôlées par l'État ou un représentant des pouvoirs publics ou un membre de sa famille proche ou ayant une structure de capital opaque, ou fournisseur prétendant « avoir des liens » ou pouvoir exercer une influence indue sur le gouvernement ou un client.
- Conflits d'intérêts lors de la conduite d'affaires avec des tierces parties, par exemple, lorsqu'une personne de votre famille ou toute autre personne avec qui vous entretenez une relation personnelle étroite joue un rôle important auprès d'une tierce partie donnée ou entretient une relation avec celle-ci.

Ce que vous devez savoir

- Se familiariser avec les politiques clés d'achats, des contrôles de conformité et des exigences en matière de sélection des tierces parties afin que nous soyons sûrs de n'engager que des tierces parties qui respecteront toutes les lois et politiques en vigueur, qui partageront notre engagement en faveur de pratiques commerciales éthiques et qui ne nuiront pas à la marque Nokia ou à la réputation de notre entreprise..
- Signalez immédiatement tout problème si vous êtes invité à sélectionner ou à traiter avec une tierce partie spécifique et/ou à vous écarter de la procédure approuvée de sélection des tierces parties et de passation des marchés.
- Nokia mettra fin à ses relations commerciales avec des tierces parties se livrant à des pratiques commerciales douteuses ou illicites.
- Lisez et comprenez les politiques de Nokia relatives aux cadeaux, aux activités de divertissement et aux marques d'hospitalité. Signalez toute tentative de la part de tierces parties d'offrir tout objet ou prestation de valeur dépassant les limites établies par Nokia et les exigences d'approbation définies dans la Procédure opérationnelle normalisée relative à l'hospitalité et aux cadeaux d'entreprise.

Réfléchissez au scénario suivant :

“ Vous êtes sur le point de conclure un important marché avec un client de premier plan. Ce marché nécessite la fourniture de certains services locaux pour lesquels Nokia sera obligé de faire appel à un ou plusieurs fournisseurs locaux. Le client fait pression sur vous pour que vous fassiez appel, pour la supervision des services locaux, à une tierce partie que vous n'avez pas testée, arguant que celle-ci dispose des relations nécessaires pour faire effectuer le travail rapidement. Vous ne savez pas exactement qui sont les véritables propriétaires de l'entreprise en question. Le fait de faire appel à ce sous-traitant présente-t-il des risques pour vous ? ”

“ Soyez prudent et demandez conseil à notre service juridique et conformité. Plusieurs signaux d'avertissement laissent à penser que Nokia ne devrait pas faire affaire avec cette tierce partie. Ceux-ci incluent notamment le fait que le sous-traitant ne bénéficie pas d'une expérience attestée, que sa structure est opaque et qu'il risque d'user de son influence ou de ses relations pour aller au plus vite ou agir contrairement aux lois et aux valeurs de Nokia. ”

Environnement



Aperçu de la politique

L'engagement de longue date de Nokia en faveur de la protection de l'environnement et d'une gestion active, transparente et éthique des problèmes environnementaux satisfait et dépasse même souvent les exigences légales et réglementaires.

Nokia s'efforce en permanence de lutter contre la pollution et de réduire les impacts environnementaux de ses produits et services pendant leur conception, leur approvisionnement, leur fabrication, leur utilisation et leur mise au rebut.

Nous attendons également de nos partenaires commerciaux et de nos fournisseurs qu'ils s'engagent de la même façon en faveur de l'environnement.

Situations nécessitant votre vigilance

- Absence de réponse rapide aux plaintes ou inquiétudes des employés, des fournisseurs, des clients ou de tierces parties concernant l'environnement.
- Fournisseurs ou sous-traitants n'adoptant pas des pratiques environnementales saines ou durables.
- Non-respect des réglementations en vigueur ou des directives de l'entreprise en matière environnementale.
- Fait de laisser passer des occasions de réduire l'impact environnemental de nos produits et services en réduisant les déchets, en augmentant l'efficacité énergétique ou matérielle ou en luttant contre la pollution.
- Obtention, conservation, renouvellement et prolongation de tous les permis et licences environnementaux ainsi que des autres autorisations (telles que les études d'impact environnemental) dans les délais requis pour les opérations de Nokia.

Ce que vous devez savoir

- Nokia satisfait voire dépasse les exigences légales en matière de protection de l'environnement. Nokia attend de ses employés, fournisseurs, sous-traitants et autres partenaires commerciaux qu'ils se soumettent à des normes identiques ou équivalentes en accordant une priorité élevée à la protection de l'environnement.
- En travaillant sans relâche à la réduction des impacts environnementaux des produits Nokia tout au long de leur cycle de vie – notamment pendant leur conception, leur approvisionnement, leur fabrication, leur utilisation et leur mise au rebut – Nokia permet à ses clients et à ses utilisateurs de réduire leur empreinte environnementale.
- Soyez informé des impacts environnementaux liés à votre travail et de la manière dont les exigences environnementales spécifiques sont satisfaites au sein de votre fonction, par exemple via les exigences relatives aux produits dans la fonction R&D ou via le choix du mode de transport dans la fonction logistique.
- Prenez des mesures immédiates pour remédier aux situations dans lesquelles les incidents, les audits et les retours d'expérience mettent en évidence des domaines dans lesquels la gestion de l'environnement de Nokia devrait être améliorée.

Réfléchissez au scénario suivant :

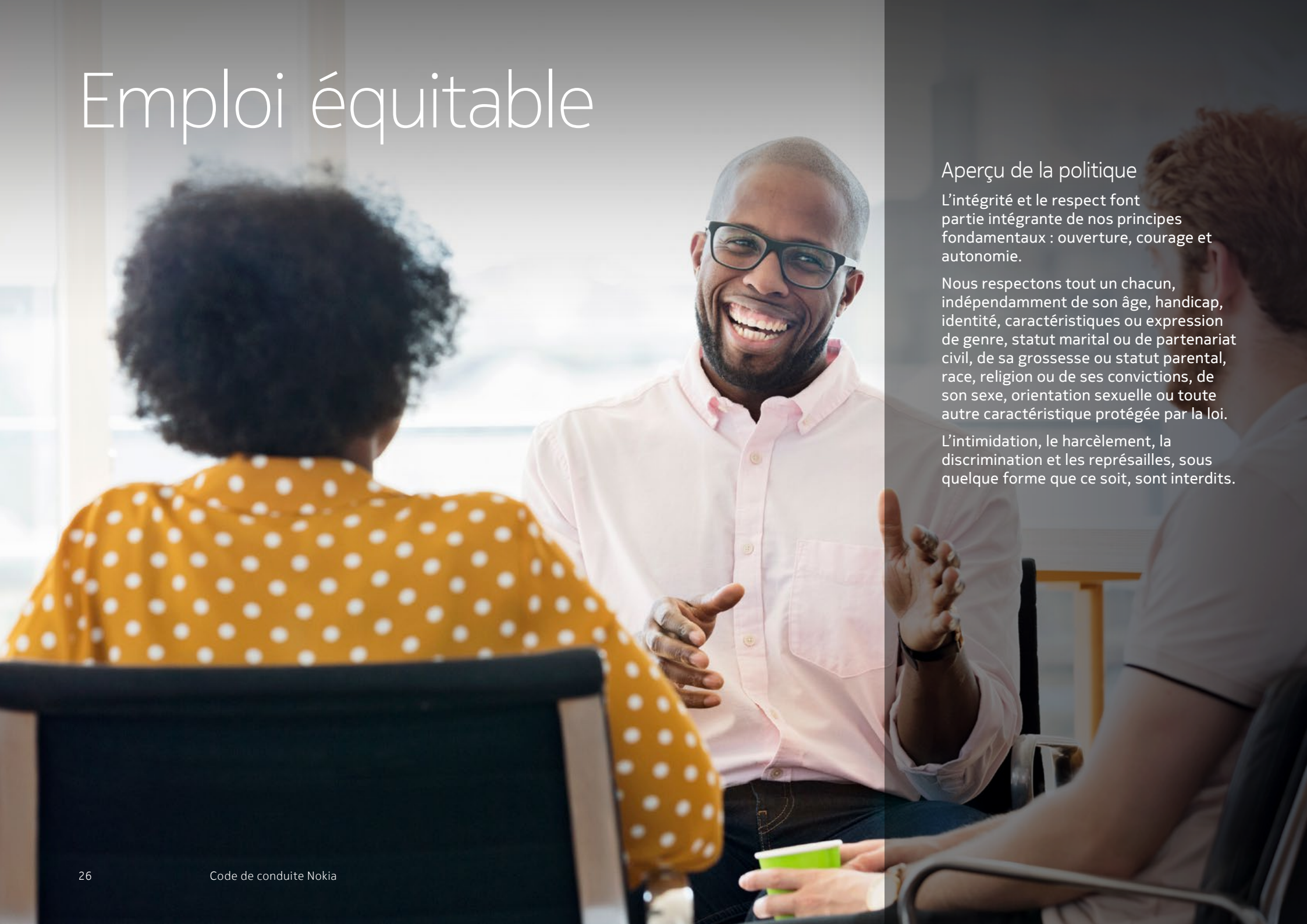
“

Je fais partie d'une équipe de recherche et développement qui est train de finaliser un nouveau produit. Je crains que l'impact environnemental de ce produit soit minimisé ou négligé ; certains aspects de sa conception pourraient en effet avoir un impact négatif sur l'environnement. Dois-je faire quelque chose ?

”

Où. Nokia s'est pleinement engagé à protéger l'environnement et ne tolérera aucune atteinte à notre planète, quand bien même cela devrait entraîner une réduction de ses bénéfices. Nous développerons uniquement des produits dont l'impact environnemental aura fait l'objet d'une évaluation complète et appropriée. L'équipe de R&D ne sera pas autorisée à contourner les procédures environnementales correctes. Vous pouvez faire part de vos inquiétudes au responsable du projet de développement, à votre supérieur hiérarchique ou à notre service juridique et conformité afin de vous assurer que celles-ci seront prises en compte et que l'aspect environnemental ne sera pas négligé.

Emploi équitable



Aperçu de la politique

L'intégrité et le respect font partie intégrante de nos principes fondamentaux : ouverture, courage et autonomie.

Nous respectons tout un chacun, indépendamment de son âge, handicap, identité, caractéristiques ou expression de genre, statut marital ou de partenariat civil, de sa grossesse ou statut parental, race, religion ou de ses convictions, de son sexe, orientation sexuelle ou toute autre caractéristique protégée par la loi.

L'intimidation, le harcèlement, la discrimination et les représailles, sous quelque forme que ce soit, sont interdits.

Situations nécessitant votre vigilance

- Le harcèlement : il s'agit d'un comportement inapproprié ou indésirable, à caractère sexuel ou non, ou lié à une caractéristique protégée, qui vise à porter ou porte atteinte à la dignité d'une autre personne, ou qui crée un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. Le harcèlement peut, par exemple, prendre la forme de commentaires, de plaisanteries ou d'attouchements non désirés et inappropriés. Le harcèlement peut être ponctuel ou répété, avoir lieu sur le lieu de travail ou en dehors du lieu de travail.
- L'intimidation : elle peut englober tout comportement non désiré qui est offensant, intimidant, malveillant ou insultant, ou qui constitue un abus ou une mauvaise utilisation du pouvoir qui ébranle, humilie ou cause un préjudice physique ou émotionnel. L'intimidation peut consister en un incident ponctuel ou un comportement régulier qui se produit sur le lieu de travail ou en dehors du lieu de travail, en personne ou virtuellement, et qui peut être physique ou verbal, évident ou subtil, intentionnel ou non intentionnel.
- Les micro-comportements abusifs : comme des remarques, questions ou comportements qui sont offensants ou inappropriés et qui véhiculent une attitude hostile, désobligeante ou négative envers quelqu'un d'autre, que ce soit intentionnel ou non. Ces comportements peuvent consister à exclure des personnes des activités, à interrompre constamment des collègues, à s'attribuer le mérite du travail d'autrui, à ne pas tenir compte de manière répétée du temps libre d'autrui, ou autre traitement préjudiciable, lié ou non à une caractéristique protégée.
- Toute décision relative à l'emploi d'une personne qui n'est pas fondée sur le mérite, les principes d'équité de chances ou qui est prise pour d'autres motifs professionnels légitimes.

Ce que vous devez savoir

- Nokia s'efforce de maintenir un environnement de travail éthique et inclusif, exempt de tout comportement illégal discriminatoire, hostile, dégradant, intimidant ou offensant, partout où nous exerçons nos activités.
- Tous nos collaborateurs, indépendamment de leurs fonctions ou de leur ancienneté, doivent être guidés par les principes fondamentaux de Nokia, à savoir l'ouverture, le courage et l'autonomie. Cela signifie que nous nous traitons mutuellement avec respect, dignité et courtoisie, y compris dans toutes les communications et autres interactions, que ce soit en face à face ou par voie électronique, et qu'elles soient verbales ou non verbales.
- Nokia offre une équité de chances à tous les employés et toutes les décisions en matière d'emploi sont prises sans distinction d'âge, de handicap, d'identité, de caractéristiques ou d'expression de genre, de statut marital ou de partenariat civil, de grossesse ou de statut parental, race (couleur, nationalité ou origines ethniques ou nationales), religion ou convictions, sexe ou d'orientation sexuelle d'une personne, ou de toute autre caractéristique protégée par la loi.
- Nokia attend de tout un chacun, y compris de ses dirigeants, employés, clients, fournisseurs et partenaires commerciaux, qu'ils créent un environnement de travail psychologiquement sûr, leur permettant de remettre en question les comportements abusifs ou discriminatoires. Nokia souhaite que chacun se sente autorisé à faire part de ses préoccupations réelles sans crainte de représailles.
- Nokia encourage quiconque à agir comme un « allié », à soutenir l'inclusion et à prendre la parole pour ceux qui sont exclus. Se comporter comme un « allié » implique d'agir de manière active et cohérente en solidarité avec des groupes dont vous ne faites pas partie, notamment en dénonçant des faits de discrimination lorsque vous en êtes témoin.

Réfléchissez au scénario suivant :

“

Vous participez à une réunion vidéo Teams et vous constatez que votre responsable ridiculise un membre de l'équipe en raison de son orientation sexuelle, après que celui-ci ait mentionné, dans la conversation, qu'il avait dîné avec son partenaire du même sexe la veille. Le responsable publie ensuite d'autres plaisanteries désobligeantes sur le chat Teams. Le membre de l'équipe concerné vous contacte pour vous dire à quel point il est bouleversé mais qu'il n'ose pas parler de peur d'être encore plus humilié. Que devez-vous faire ?

”

“

Ces commentaires et cette attitude vont à l'encontre de la politique de Nokia et ne sont pas tolérés. Agissez en tant qu'allié de la personne, échangez avec l'organisation des ressources humaines, votre responsable, le service juridique et conformité, un responsable de médiation « Ombuds » ou faites part de vos inquiétudes via la ligne d'assistance en matière d'éthique. Vous pouvez avoir l'assurance que vous ne ferez pas l'objet de représailles pour avoir soulevé une telle question.

”

Conditions de santé, de sécurité et de travail



Aperçu de la politique

Nous avons à cœur de faire en sorte que chaque personne travaillant pour ou pour le compte de Nokia rentre saine et sauve chez elle à la fin de la journée.

Nous suscitons le respect des autres, de nos sous-traitants, de nos partenaires, de nos clients et du public en offrant un environnement de travail sûr, sain et équitable.

Nous obtenons ce résultat via la mise en œuvre fiable et cohérente de nos procédures internes, qui satisfont, voire dépassent, les exigences réglementaires en vigueur. Nous attendons également de nos sous-traitants et de nos fournisseurs qu'ils fassent de même.

Situations nécessitant votre vigilance

- Situations potentiellement dangereuses, par exemple un collègue n'ayant pas attaché sa ceinture de sécurité dans un taxi, le fait de participer à une conférence téléphonique en conduisant ou de travailler en hauteur sans que les mesures de protection adéquates ne soient en place.
- Toute personne ne respectant pas nos politiques ou les exigences légales, ou agissant d'une façon qui met les autres en danger, par exemple un responsable qui demande à une personne d'effectuer une tâche incompatible avec ses capacités.
- Les collègues qui ont des difficultés au travail ou qui ne s'en sortent pas car ils ont l'impression d'être surchargés, qui s'inquiètent des changements organisationnels ou qui sont sous pression dans leur vie privée et se sentent par conséquent dépassés et ont besoin d'aide.
- Les occasions, dans votre travail quotidien, d'augmenter la probabilité que chacun rentre sain et sauf chez lui après une bonne journée au travail.

Ce que vous devez savoir

- La gestion de la santé et de la sécurité fait partie intégrante de notre activité et de nos procédures, y compris de nos processus de conception, de production, de distribution, d'installation et de support de nos produits et systèmes.
- Nous améliorons sans cesse nos performances en matière de santé et de sécurité en appliquant une gestion du risque fiable, cohérente et transparente, en favorisant en permanence l'apprentissage et le partage dans le but de prévenir les accidents de travail et en mettant en œuvre (dans la mesure du possible) de nouvelles méthodes de travail et technologies.
- Nous voulons que chacun passe une bonne journée au travail et parvienne à un équilibre optimal entre de hautes performances professionnelles et une vie privée saine, heureuse et épanouissante.
- Nous prenons des mesures immédiates pour remédier aux situations dans lesquelles les incidents, les audits et les retours d'expérience mettent en évidence des domaines devant faire l'objet d'améliorations et nous mettons en place des solutions durables, évolutives et reproductibles.
- Nous attendons de nos fournisseurs, sous-traitants et autres partenaires commerciaux qu'ils appliquent les mêmes normes et qu'ils accordent une priorité aussi élevée aux conditions de santé, de sécurité et de travail dans leurs opérations.

Réfléchissez au scénario suivant :

“ En tant que chef de projet, je subis une énorme pression de la part de mon client, qui veut que nous terminions les activités en suspens sur plusieurs sites. J'ai expliqué à nos équipes techniques à quel point il est important que ce travail soit réalisé rapidement, puisque cela déterminera en grande partie notre collaboration future avec ce client. Je leur ai demandé de faire des heures supplémentaires et de travailler les week-ends. Je pensais au départ que ce rythme de travail serait nécessaire pendant une ou deux semaines, mais cela fait désormais plus d'un mois que nos équipes travaillent d'arrache-pied. Cette pratique est-elle acceptable ? ”

“ Vous avez peut-être enfreint le Code de conduite de Nokia car vos actions peuvent mettre les techniciens en danger en nuisant à leur santé, leur sécurité et leur bien-être. Ils risquent de faire des erreurs dues à la fatigue, à l'épuisement ou à d'autres facteurs, et ces erreurs pourraient avoir de graves conséquences sur la santé et la sécurité. Vous auriez dû envisager d'autres alternatives, comme négocier une extension du délai avec le client ou faire appel à des ressources supplémentaires. ”

Droits de l'homme

An aerial photograph showing a large, diverse crowd of people gathered on a city street for a protest or rally. The crowd is dense, with many individuals holding flags and banners. A large orange balloon is visible in the lower center of the crowd. The street is lined with green trees and a blue metal railing. The overall scene conveys a sense of large-scale public demonstration.

Aperçu de la politique

Nokia fournit des produits et services qui améliorent la communication et contribuent directement à l'exercice de droits fondamentaux tels que la liberté d'expression, la vie privée, l'accès à l'information, l'échange d'idées et le développement économique. Toutefois, nous reconnaissons que la technologie peut être utilisée à mauvais escient et, en tant que fournisseur de technologies de communication, une responsabilité nous incombe : veiller à ce que nos produits et services ne soient pas détournés ou exploités à mauvais escient.

Nokia s'engage à respecter les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Nous attendons de nos fournisseurs et de nos partenaires commerciaux qu'ils partagent ces valeurs.

Nokia s'efforce de faire en sorte que les matériaux utilisés dans ses produits proviennent de sources socialement responsables. Nous ne tolérons, ne facilitons et ne contribuons à aucune activité qui alimente un conflit ou enfreint les droits de l'homme. Quel que soit le contexte, Nokia ne tolère en aucun cas le recours à l'esclavage, au travail des enfants, au travail forcé ou au trafic d'êtres humains dans nos activités, dans aucune des régions dans lesquelles nous opérons ni dans aucune partie de notre chaîne d'approvisionnement mondiale.

Situations nécessitant votre vigilance

- Fait de mener des activités commerciales dans des pays dans lesquels l'État de droit est fragile ou dans lesquels le gouvernement ne résulte pas d'un processus démocratique libre et transparent.
- Demandes d'informations relatives aux abonnés sortant du cadre normal des affaires commerciales lorsque Nokia gère le réseau.
- Demandes de la part d'opérateurs basés dans des pays à haut risque de fonctionnalités spécifiques, telles que les données géolocalisées ou des informations plus détaillées relatives aux abonnés sur le trafic ou les événements, en plus des fonctionnalités standard.
- Fournisseurs ou sous-traitants employant des travailleurs mineurs ou ne mettant pas à disposition des lieux de travail sûrs et sains ou, sur demande, la documentation appropriée sur le personnel employé, notamment les registres des salaires.
- Utilisation de minéraux provenant de pays en conflit et faisant l'objet de réglementations par les autorités internationales.

Ce que vous devez savoir

- Nokia fournit des moyens limités « d'interception légale » de base, fondés sur des normes claires et sur une base juridique transparente. Dans la plupart des pays, les opérateurs sont tenus, dans le cadre de leur licence d'exploitation, de fournir de tels moyens et de venir en aide aux autorités dans l'application légitime de la loi.
- Nokia procède à des contrôles préalables au cours du processus avant-vente et applique les normes internationales afin de s'assurer que ses produits sont utilisés pour améliorer, et non pour porter atteinte aux droits de l'homme.
- Nokia effectue également des contrôles préalables auprès de ses fournisseurs et de ses partenaires commerciaux afin de s'assurer qu'ils partagent l'engagement de Nokia en faveur des droits de l'homme.
- Nokia se conforme aux lois en vigueur et participe aux initiatives du secteur visant à promouvoir les droits de l'homme et à confirmer que les minéraux et métaux utilisés dans ses produits ne contribuent pas à un conflit.
- Nokia n'utilise ni n'exploite de façon illicite ou abusive les ressources naturelles. Nokia trace l'origine des métaux utilisés dans ses produits, tout au long de la chaîne d'approvisionnement et jusqu'aux fonderies.

Réfléchissez au scénario suivant :

“

J'ai entendu dire que l'un de nos fournisseurs conserve les passeports de ses employés, soit-disant pour les garder en lieu sûr, et que les salaires sont versés sur des comptes contrôlés par l'employeur. Cela pose-t-il un problème ?

”

“

Oui. Vous devez signaler ce problème à notre service juridique et conformité ou via l'un de nos canaux de signalement. Les employeurs qui conservent les documents de voyage de leurs employés et qui exercent d'autres contrôles inacceptables sur ceux-ci se livrent peut-être à des formes modernes d'esclavage. Signaler ce problème à l'entreprise est une obligation.

”

Protection de la vie privée et des données personnelles



Aperçu de la politique

Chez Nokia, nous pensons que la protection de la vie privée est l'affaire de tous. Nous considérons que la protection de la vie privée permet d'instaurer la confiance dans notre technologie, nos activités et nos opérations. En tant qu'individus, la vie privée est importante pour chacun de nous. Nokia adhère aux normes les plus élevées en matière de protection des données personnelles. Notre activité repose sur la confiance. Le respect de la vie privée et la protection des données personnelles ne consistent pas simplement à se conformer aux lois en matière de protection des données ; c'est également une valeur fondamentale de Nokia, en tant qu'entreprise fiable et éthique.

Nokia recueille, utilise, conserve et traite les données personnelles et les données de ses clients de façon responsable, éthique et dans le respect des lois relatives à la protection des données.

La politique de confidentialité de Nokia incarne nos principes en matière de protection de la vie privée. Nous intégrons le respect de la vie privée et la sécurité à la conception de nos produits et services et prenons les mesures de sécurité appropriées pour protéger les données personnelles contre toute utilisation ou divulgation non autorisée, tout en préservant leur confidentialité.

Ces mesures de protection garantissent un niveau de sécurité adapté face aux risques que représentent les activités de traitement et à la nature des données à caractère personnel.

Situations nécessitant votre vigilance

- Respectez toujours les exigences définies dans les contrats de nos clients en matière d'accès, de collecte et de traitement des données personnelles.
Ne collectez pas, ne traitez pas et ne stockez pas de données personnelles d'une manière qui soit incompatible avec les engagements pris auprès de nos clients ou avec nos processus et politiques internes en matière de protection de la vie privée.
- Lorsque vous stockez des données personnelles, assurez-vous qu'elles le sont dans un environnement protégé. Ne laissez pas de données personnelles sur une imprimante, un serveur partagé, un ordinateur accessible au public ou un site Web.
- Lorsque les données à caractère personnel ne sont plus nécessaires aux fins pour lesquelles elles ont été collectées, elles doivent être supprimées, détruites ou rendues anonymes.
- Ne divulguez les données personnelles qu'à des personnes ou organisations autorisées à accéder à de telles données.
- Si vous recevez une demande relative à la protection de la vie privée de la part d'un client, d'un fournisseur ou de toute autre personne, veillez à transmettre cette demande à votre responsable de la protection de la vie privée ou au Bureau mondial de la protection de la vie privée.
- Les employés sont tenus à un devoir de confidentialité et doivent assurer la protection des données personnelles.
- Si vous soupçonnez une violation de données personnelles, signalez-le immédiatement à votre supérieur hiérarchique ou à l'équipe de sécurité informatique ou en adressant un e-mail à cette adresse : cyber.incident@nokia.com

Ce que vous devez savoir

- Les données personnelles font référence à toute donnée permettant d'identifier une personne. Elles peuvent inclure des informations directes relatives à l'activité et aux ressources humaines, telles que les coordonnées, les profils personnels, la voix, l'image ou la localisation d'une personne. Mais elles peuvent également inclure des informations indirectes telles qu'un numéro de sécurité sociale, une adresse IP, identifiants d'appareil ou d'application. En cas de doute, traitez les informations comme des données personnelles.
- Accédez aux données personnelles et utilisez uniquement les données personnelles nécessaires à l'exécution des fins auxquelles elles ont été collectées..
- Toute donnée personnelle relative à nos employés, clients et fournisseurs doit être collectée de manière équitable et sur la base d'un motif légitime (comme le consentement, le contrat, l'intérêt légitime).
- Les données collectées doivent être spécifiques, pertinentes, adaptées et se limiter à ce qui est nécessaire aux fins légitimes pour lesquelles elles sont collectées et exploitées.
- Nokia se doit de faire preuve de transparence et d'ouverture à l'égard des personnes quant à la manière dont les données personnelles sont collectées et exploitées et quant aux motifs de cette collecte et de cette utilisation, y compris les personnes et systèmes qui auront accès aux données, les droits de la personne en matière de vie privée et le lieu où les données peuvent être traitées.
- Le coût associé aux violations de la vie privée peut être considérable et, dans certains cas, peut exposer l'entreprise et vous-même à des sanctions civiles et pénales.
- Assurez-vous de connaître et respecter les politiques, déclarations et principes de Nokia en matière de vie privée, qui peuvent être consultés [ici](#).

Réfléchissez au scénario suivant :

“ Je fais partie d'une équipe qui développe une application pour aider les utilisateurs à résoudre leur problème d'accès à Internet. Mes collègues souhaiteraient recueillir la localisation GPS des utilisateurs, afin de déterminer les utilisateurs les plus actifs géographiquement. Bien que l'application intègre un consentement général pour la collecte de données, elle ne précise pas ou ne permet pas de refuser les données de localisation GPS. Dois-je soulever un problème de protection des données ? ”

“ Oui. La collecte de données de localisation GPS n'est pas nécessaire à la fonction principale de l'application et va au-delà de la prestation du service principal fourni (dépannage d'assistance). Les utilisateurs n'ont pas la possibilité de refuser uniquement les données de localisation GPS, ils ne peuvent donc utiliser l'application que s'ils consentent à la collecte de toutes les données. Par voie de conséquence, le consentement ne peut être considéré comme librement accordé et n'est donc pas valide. ”

Contrôle de gestion

A person in a light blue shirt is working at a desk. In the foreground, a hand holds a gold pen over a calculator. A laptop is open to the right, and a pair of black-rimmed glasses lies on the desk. In the background, there are stacks of papers and a binder.

Aperçu de la politique

Nokia met en œuvre des contrôles appropriés pour garantir de présenter ses données financières de façon exacte, exhaustive et cohérente, protéger ses actifs et déclarer ses transactions de manière objective et opportune, reflétant fidèlement leur incidence réelle sur les performances de l'entreprise.

Nokia s'engage à se conformer aux lois et réglementations applicables régissant sa comptabilité financière et son reporting aux organismes gouvernementaux, aux investisseurs et au public, dans tous les pays où Nokia est active.

Situations nécessitant votre vigilance

- Transactions financières enregistrées de manière erronée, à la mauvaise date ou avec une description trompeuse, notamment de fausses dépenses ou de faux bons de commande ou des fiches de présence ou bons d'achat inexacts.
- Transactions fondamentalement superflues du point de vue commercial, décisions incompatibles avec une gestion saine de l'entreprise, ou résultats financiers qui ne semblent pas cohérents avec les performances réelles de l'entreprise.
- Efforts visant à éviter les contrôles appropriés d'une transaction ou actions incompatibles avec le niveau d'autorité d'un employé.
- Actifs physiques non protégés de manière adéquate contre la perte ou le vol, ou toute tentative de cession d'un actif sans l'autorisation nécessaire.
- Absence de contrôles sur les transactions, comme les deux signatures sur les chèques ou les approbations requises pour les dépenses, en particulier lorsque de l'argent liquide est en jeu.

Ce que vous devez savoir

- Établissez et conservez des registres complets et précis des transactions et des actifs financiers de Nokia, notamment des bilans et des résultats, afin d'assurer un parcours de vérification complet.
- Accordez une attention particulière à la protection des actifs financiers, physiques et informationnels de Nokia, y compris de sa propriété intellectuelle.
- Avant de signer un document ou d'autoriser une transaction, vérifiez les faits et l'exhaustivité des informations et examinez la raison d'être commerciale de cette autorisation. Vérifiez votre propre pouvoir de signature pour une telle transaction avant de la signer.
- Assurez-vous que les procédures comptables et de conservation de Nokia, ainsi que les autres principes et règles comptables applicables sont toujours suivis ; demandez conseil en cas de doute.
- Ne créez pas de registres frauduleux, ne falsifiez pas les documents et ne déformez pas les faits, les transactions ou les données financières de quelque manière que ce soit. Soyez franc et transparent.

Réfléchissez au scénario suivant :

“

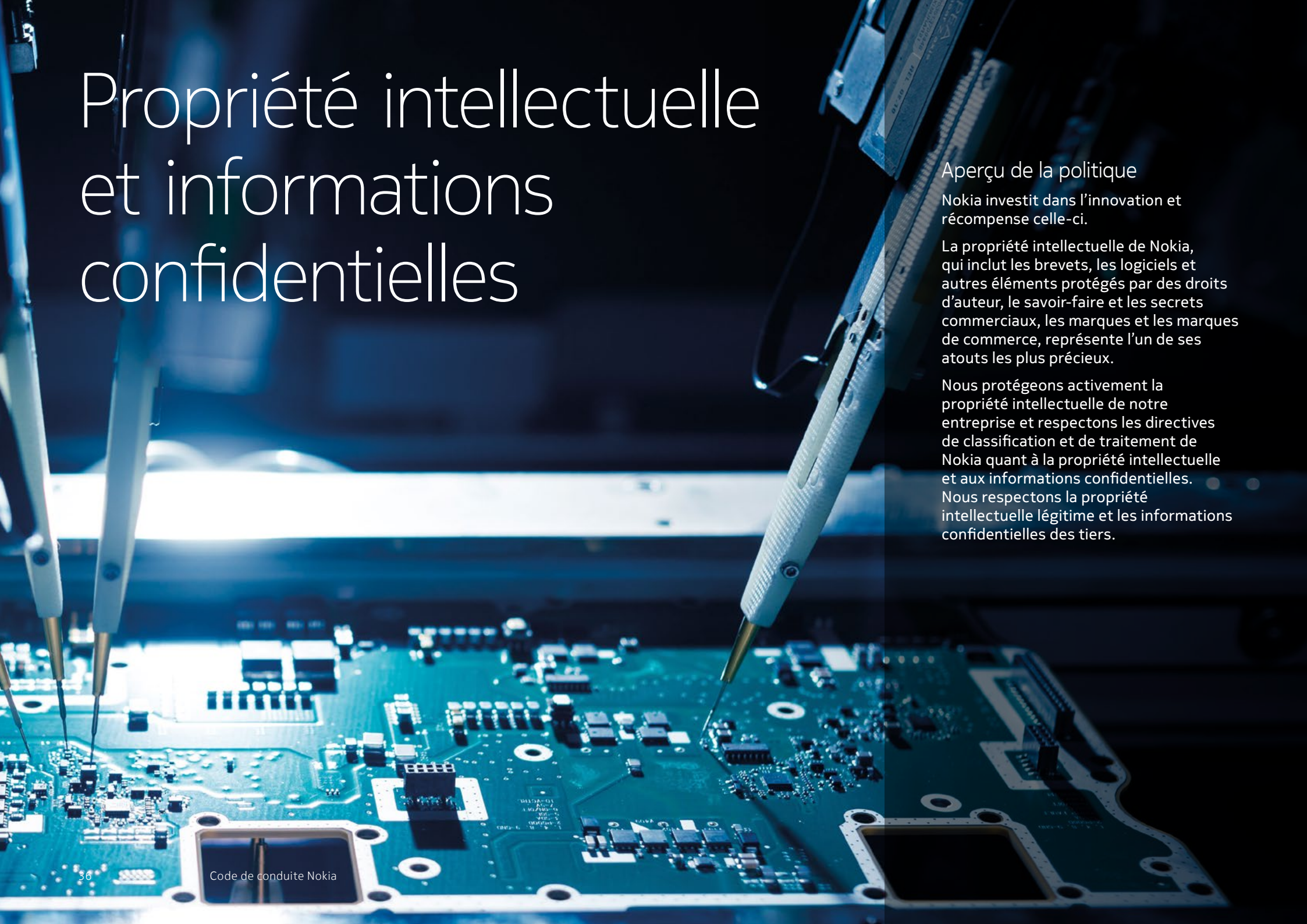
Mon équipe n'a pas utilisé tout le budget qui lui avait été alloué cette année. Afin de maintenir le même montant de financement l'an prochain, puis-je demander à un fournisseur de préfacturer Nokia cette année pour l'un des projets qui sera réalisé l'an prochain ?

”

“

Non. Cela équivaldrait à falsifier les dépenses enregistrées dans notre comptabilité et donnerait une fausse information quant au moment où l'entreprise encourra cette dépense. La loi exige de nous que nous tenions une comptabilité exacte et l'entreprise risquerait des amendes conséquentes.

”



Propriété intellectuelle et informations confidentielles

Aperçu de la politique

Nokia investit dans l'innovation et récompense celle-ci.

La propriété intellectuelle de Nokia, qui inclut les brevets, les logiciels et autres éléments protégés par des droits d'auteur, le savoir-faire et les secrets commerciaux, les marques et les marques de commerce, représente l'un de ses atouts les plus précieux.

Nous protégeons activement la propriété intellectuelle de notre entreprise et respectons les directives de classification et de traitement de Nokia quant à la propriété intellectuelle et aux informations confidentielles. Nous respectons la propriété intellectuelle légitime et les informations confidentielles des tiers.

Situations nécessitant votre vigilance

- Obtention ou utilisation d'idées, de documents ou d'informations appartenant à une autre personne ou entreprise sans autorisation appropriée, ce qui peut inclure la copie ou l'utilisation d'images, de logiciels d'accès libre, d'idées non sollicitées venant de l'extérieur ou de documentations écrites obtenues de sources en ligne ou de tierces parties.
- Fait d'accorder des licences, des droits ou un accès à notre propriété intellectuelle ou à d'autres informations sans autorisation ou d'accepter une propriété intellectuelle ou des informations confidentielles sans consulter préalablement notre service juridique et conformité.
- Envoi d'informations sensibles à des imprimantes sans surveillance, fait de discuter ouvertement d'informations confidentielles alors que des tiers sont susceptibles de les entendre ou d'établir des documents écrits sans y apposer les mentions requises par les consignes de classification et de traitement de l'information de Nokia.
- Utilisation abusive par des tiers de la propriété intellectuelle ou des informations confidentielles de Nokia, ce qui peut inclure l'ingénierie inverse des produits brevetés, les processus, les services ou les dessins de Nokia. Signalez immédiatement de telles utilisations abusives à notre service juridique et conformité.
- Non-respect des obligations vous incombant en vertu d'un contrat de non-divulgaration ou d'un contrat de cession d'invention conclu entre vous et Nokia.

Ce que vous devez savoir

- Lorsque vous devez faire face à des situations impliquant une propriété intellectuelle ou des informations confidentielles, posez-vous les questions suivantes :
 - À qui cela appartient-il ? Puis-je l'utiliser ?
 - Avec qui puis-je le partager ?
Comment puis-je en protéger la valeur ?
 - Mon droit d'utilisation a-t-il expiré ?
 - Si c'est le cas, que dois-je faire ?
- L'autorisation d'accorder des droits relevant de la propriété intellectuelle de Nokia, en particulier des droits relevant des brevets, est strictement limitée et vous ne devez pas accorder de tels droits sans les approbations internes requises.
- Protégez les informations confidentielles et les secrets commerciaux de Nokia contre toute divulgation non autorisée et utilisation abusive, et ne partagez pas ces informations avec des tierces parties sauf dans les conditions approuvées qui limitent leur divulgation et leur utilisation.
- Respectez et protégez la propriété intellectuelle et les informations confidentielles des autres avec le même soin que nous apportons à la protection de nos propres données et conformément aux conditions de tout accord applicable.
- Suivez les procédures de Nokia et demandez à nos équipes de propriété intellectuelle de vous aider à exploiter, protéger et faire respecter les droits relatifs à la propriété intellectuelle et aux informations confidentielles, et notamment à examiner les éventuelles situations de conflit d'intérêts pouvant avoir une incidence sur la propriété intellectuelle de Nokia.

Réfléchissez au scénario suivant :

“

Je viens de développer une idée permettant de résoudre un problème technique. Comment savoir si cette idée doit être protégée par un brevet ?

”

“

Vous devez tout d'abord consulter la page Web Nokia Inventor Central, où vous trouverez notamment des informations sur le processus de soumission d'invention, sur la protection des brevets et sur la reconnaissance des inventeurs. Si vous avez d'autres questions, contactez l'équipe de propriété intellectuelle de Nokia.

”

Délit d'initié

Aperçu de la politique

Nokia est une grande entreprise internationale cotée en bourse. Pratiquement tous les pays du monde réglementent leurs marchés financiers, et l'un des éléments essentiels de ces réglementations concerne l'égalité d'accès aux informations relatives aux actions négociées en bourse.

Dans le cadre de leur travail, les employés peuvent avoir connaissance d'informations cruciales ou inconnues du public sur Nokia ou d'autres entreprises. L'utilisation de ces informations cruciales et inconnues du public à des fins personnelles ou financières, par exemple pour acheter ou vendre des actions, ou le partage de ces informations avec des tiers altère l'intégrité du marché, enfreint nos politiques et constitue vraisemblablement une violation de la loi.

Situations nécessitant votre vigilance

- Achat ou vente d'un titre sur la base d'informations entendues ou obtenues au travail ou ailleurs, qui, selon vous, auront une incidence sur la valeur du titre lorsqu'elles seront connues du public.
- Partage d'informations inconnues du public concernant Nokia ou d'autres entreprises avec toute personne, telle qu'un ami, un membre de votre famille ou un associé, susceptible de les utiliser afin de s'engager dans des opérations financières.
- Fait de donner un « tuyau » ou de recommander des titres Nokia ou autres à toute personne, telle qu'un ami, un membre de votre famille ou un associé, lorsque vous possédez vraisemblablement des informations cruciales et inconnues du public sur Nokia ou d'autres entreprises.
- Fait de s'engager dans de quelconques opérations financières lorsque vous êtes en possession d'informations privilégiées. Si vous êtes une personne chargée de l'information financière chez Nokia telle que définie dans la Politique des initiés de Nokia, vous devez également respecter les périodes de latence indiquées dans cette politique.

Ce que vous devez savoir

- Les informations privilégiées font référence à toute information cruciale et inconnue du public concernant une entreprise ou ses titres qui, si elle est divulguée, est susceptible d'avoir un effet significatif sur la valeur de ces titres ou d'influer sur la décision d'achat, de vente ou de détention des titres en question.
- Lorsqu'ils possèdent une information privilégiée, les employés ont l'interdiction de :
 - Négocier (acheter ou vendre, directement ou indirectement) les titres de l'entreprise ;
 - Recommander ou conseiller des tiers quant à la négociation des titres ;
 - Divulguer ces informations privilégiées à une tierce personne.
- Si vous estimez qu'il existe une raison commerciale légitime de divulguer des informations privilégiées dans le cadre normal de votre activité, consultez notre service juridique et conformité ou le responsable du projet concerné avant de le faire.

Réfléchissez au scénario suivant :

“

J'ai entendu dire que Nokia envisageait d'acquérir une petite société d'édition de logiciels cotée en bourse. Pour autant que je n'en bénéficie pas personnellement, puis-je partager cette information avec une personne susceptible d'acheter des actions de cette entreprise en prévision de cette acquisition ?

”

“

Non. Le partage d'informations cruciales et inconnues du public enfreint le Code de conduite et les politiques de Nokia et est en principe illégal.

”

S'exprimer

La violation de notre Code de conduite érode la confiance que nous avons instaurée avec nos actionnaires, nos clients et nos autres parties prenantes. En outre, le non-respect du Code peut mettre en danger vos collègues et notre entreprise. Par conséquent, vous êtes tenu de signaler rapidement la situation si vous avez connaissance d'une violation potentielle ou suspectée du Code.

Les employés de Nokia sont également tenus de signaler leurs inquiétudes en lien avec un problème survenant avec ou entre tierces parties si ces problèmes peuvent avoir une incidence sur Nokia, les employés de Nokia ou les activités de Nokia. Il peut s'agir, par exemple, d'un comportement inapproprié entre les employés d'un fournisseur lorsqu'ils travaillent sur le site de Nokia.

En signalant rapidement des soupçons de violations, vous aidez l'entreprise à préserver sa réputation et à résoudre les éventuels problèmes avant qu'ils n'aient un impact négatif — de nature financière, juridique ou relatif à la réputation — sur l'entreprise.

Nous sommes conscients que s'exprimer, en particulier sur les questions sensibles, les dilemmes éthiques et l'admission d'erreurs honnêtes, requiert du courage. Nous saluons les employés qui interviennent lorsque quelque chose ne leur semble pas normal. Il est dans notre intérêt de nous exprimer, même si cela signifie admettre une erreur.

Politique anti représailles de Nokia

Nokia s'engage à maintenir une culture dans laquelle nos employés se sentent suffisamment à l'aise pour faire part de leurs inquiétudes concernant d'éventuelles violations du Code de conduite. Nokia ne tolérera aucune décision défavorable en matière d'emploi à l'encontre d'un employé qui signalerait en toute bonne foi un problème de conformité. Tout employé exerçant des représailles ou prenant part à des représailles à l'encontre d'un autre employé ayant signalé un problème de conformité fera l'objet d'une procédure disciplinaire stricte pouvant aller jusqu'au licenciement.

Signalement confidentiel

Tout problème ou préoccupation peut être signalé de manière anonyme à la ligne d'assistance en matière d'éthique (même si quelques juridictions imposent certaines restrictions en matière de signalement anonyme). Si vous décidez de signaler votre problème de manière anonyme, vous ne serez pas obligé d'indiquer votre nom ou d'autres informations d'identification. Vous devrez en revanche fournir suffisamment de détails sur le problème afin que Nokia puisse lui donner une suite appropriée. Nokia respecte l'anonymat et utilise le système de gestion des signalements via la ligne d'assistance en matière d'éthique pour communiquer avec les auteurs de signalements anonymes.



S'exprimer

Traitement des signalements

Nous prenons chaque problème signalé au sérieux. Le service juridique et conformité examinera et traitera rapidement le problème signalé afin de prendre les mesures appropriées et de résoudre le problème. Cela pourra impliquer l'affectation d'un enquêteur expérimenté chargé d'étudier le problème. Cet enquêteur pourra être assisté si nécessaire par des auditeurs ou d'autres experts afin de bien comprendre le problème. L'équipe suivra le problème de son signalement à sa résolution afin de s'assurer qu'il bénéficie d'une attention minutieuse et approfondie.

Une fois l'enquête terminée, s'il s'avère qu'un employé ou une tierce partie travaillant pour Nokia a enfreint les lois en vigueur, les politiques ou le Code de conduite de Nokia, des actions correctives, incluant des mesures disciplinaires, pourront être adoptées. Nous partagerons les retours, de manière confidentielle, avec la personne ayant signalé le problème et ferons part des leçons apprises à l'ensemble de l'entreprise tout en respectant la confidentialité, dans la mesure du possible et si opportun.

Actions correctives et disciplinaires

L'un des aspects importants de notre programme de conformité consiste à prendre des mesures correctives efficaces et, le cas échéant, des mesures disciplinaires à l'encontre des employés. Sous réserve de la législation locale, les mesures disciplinaires, qui peuvent aller jusqu'au licenciement, dépendront de plusieurs facteurs comprenant, mais sans s'y limiter, les éléments suivants :

- La conduite était intentionnelle ou délibérée, ou impliquait une infraction à la loi ;
- La conduite impliquait de la malhonnêteté, un vol, une fraude ou un gain personnel ;
- La conduite était répétitive ou généralisée, ou nécessitait des efforts de dissimulation ;
- L'employé a collaboré pleinement et entièrement (ou pas du tout) à l'enquête ;
- Le niveau hiérarchique de l'employé dans l'entreprise ; plus la responsabilité d'agir et de diriger de façon éthique est élevée.

Les employés auront l'occasion de présenter toute information supplémentaire pertinente qui n'aurait pas été prise en compte avant qu'une décision disciplinaire ne soit prise.



S'exprimer

Programme de médiation « Ombuds »

La politique anti représailles et la culture de liberté d'expression de Nokia encouragent les employés à signaler et à évoquer ouvertement les questions et problèmes relatifs à la conformité et à demander conseil. Le programme de médiation « Ombuds » constitue un élément essentiel de notre culture et de notre programme de conformité. Il est conçu pour favoriser et renforcer un environnement fondé sur l'équité, l'égalité, le respect et l'honnêteté et dans lequel chacun est invité à fournir des résultats sans compromettre l'intégrité.

Nokia a mis en place un réseau international de responsables de médiation locaux « Ombuds », qui sont choisis et formés pour fournir des conseils neutres et confidentiels à ses employés sur les questions d'éthique et de conformité.

Dans les situations où la marche à suivre peut ne pas être très claire, les responsables de médiation « Ombuds » fournissent des conseils aux employés, les aident à déterminer si un problème mérite d'être signalé et identifient les ressources appropriées si nécessaire.

ombuds@nokia.com

Canaux d'expression

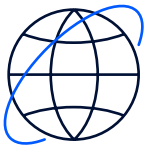
Les responsables de médiation « Ombuds » constituent un canal supplémentaire de signalement des problèmes, qui vient s'ajouter aux autres canaux que sont les supérieurs et le service juridique et conformité et l'organisation du Personnel ou des Ressources Humaines. Vous pouvez aussi signaler un problème via la ligne d'assistance en matière d'éthique, qui est accessible via l'icône EthicsHelpline située sur votre bureau ou votre téléphone.

Vous avez également la possibilité d'écrire à notre PDG ou à notre Conseil d'administration. Tous les problèmes, quel que soit le canal de signalement utilisé, seront traités de manière confidentielle et feront l'objet d'une enquête approfondie.



S'exprimer

Vous vous exprimez, nous sommes à l'écoute.



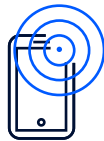
En ligne

<https://nokiaccms.i-sight.com/portal>

Vous pouvez accéder à la ligne d'assistance en matière d'éthique de Nokia en cliquant sur le lien. Les employés de Nokia peuvent également accéder à cette ligne en cliquant sur l'icône « Ethics Helpline » située sur le bureau de leur PC.



Ethics Helpline



Par téléphone

<https://nokiaccms.i-sight.com/portal/dialing-instructions>

Vous pouvez accéder aux numéros d'appel locaux en cliquant sur ce lien. Vous pouvez passer votre appel dans une des langues disponibles ; sélectionnez celle dans laquelle vous êtes le plus à l'aise.



Par e-mail

ethics@nokia.com

ombuds@nokia.com

Vous pouvez envoyer un e-mail à l'une de ces adresses pour soulever une question ou un problème de conformité.



Personnes à qui vous pouvez vous adresser

Supérieurs hiérarchiques :

Vous pouvez vous adresser à votre supérieur ou à n'importe quel responsable pour signaler ou discuter d'un problème de conformité.

Équipe juridique et conformité :

Le Service juridique et conformité, et notamment **les responsables conformité divisions et régionaux**, sont à disposition pour vous aider.

Organisation des ressources humaines :

L'organisation des ressources humaines est un autre canal d'expression auquel les employés peuvent avoir recours pour faire part de leurs inquiétudes.

Responsables de médiation « Ombuds » :

Les responsables de médiation « Ombuds » constituent des ressources impartiales et confidentielles qui peuvent vous accompagner quant aux questions et inquiétudes en matière de conformité.



Nokia Oyj
Karakaari 7
02610 Espoo
Finland

nokia.com/about-us/investors/corporate-governance/code-of-conduct

À propos de Nokia

Chez Nokia, nous créons la technologie pour aider le monde à interagir.

En tant que leaders en matière d'innovation technologique auprès des professionnels, nous sommes les pionniers d'un avenir où les réseaux rencontrent le cloud en vue de concrétiser le plein potentiel du numérique dans tous les secteurs.

Grâce à des réseaux qui détectent, pensent et agissent, nous travaillons de concert avec nos clients et partenaires pour créer les services et applications numériques du futur.